

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04 Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 03 Bibliographie et recherche documentaire			
Code	SOCM1B03BIBLI	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie DELBART (stephanie.delbart@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE a pour but de préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et pratique, à mettre en œuvre une démarche de recherche en sciences sociales, et d'autre part, à lui donner les outils pour mener à bien des recherches bibliographiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
 - 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
 - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**
 - 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)
- Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**
 - 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
 - 4.3 Utiliser des méthodes d'analyse spécifiques aux domaines de l'information, de la culture
- Compétence 5 **Informé, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**
 - 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
 - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
- Compétence 6 **Gérer un projet de communication et d'information dans sa globalité**
 - 6.7 Mobiliser des outils d'évaluation

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de cette UE, les étudiants seront capables de mener des recherches documentaires et bibliographiques.

- II. Au terme de l'AA « Bibliographie », les étudiants seront capables de :
- Rechercher de l'information en bibliothèque, la sélectionner, la classer et l'optimiser en vue d'un travail
 - Se repérer dans une bibliothèque
 - Savoir lire une bibliographie
 - Faire la différence entre diverses sources d'information (livres, journaux, DCD, Internet...)
 - Être critique face à l'information disponible

- Pouvoir élaborer sa propre bibliographie
- Savoir rédiger une fiche de lecture

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOCM1B03BIBLI Bibliographie et recherche documentaire 15 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B03BIBLI Bibliographie et recherche documentaire 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec à 8/20 (ou inférieur à 8/20) dans une activité d'apprentissage composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

1) Evaluation du 1er quadrimestre (janvier) et modalités d'examens du 2e quadrimestre (juin)

Cas n°1 : pour une UE organisée uniquement pendant le premier quadrimestre, dans l'hypothèse où la note globale obtenue en janvier pour l'unité d'enseignement n'atteint pas 10/20, l'étudiant a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette activité d'apprentissage en juin et de maintenir ainsi la note d'échec ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin. La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

Cas n°2 : pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle de janvier relative à une des activités d'apprentissage n'atteint pas 10/20 en juin, l'étudiant a le choix soit de NE PAS représenter cette note partielle de janvier; soit de REMETTRE EN JEU cette note partielle en représentant l'évaluation en juin. La note obtenue en juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

Cas n°3 : pour une (ou les) activité(s) d'apprentissage de l'UE pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier une mention CM, PP, Z, PR ou FR: l'étudiant doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage en juin.

Cas n°4 : pour une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la notification des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en

juin annulera et remplacera celle de janvier, quelle qu'elle soit.

2) Evaluation de 2e quadrimestre (juin) et modalités d'examens du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour l'(ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu :

cas n°1 : une mention CM, PP, Z, PR ou FR : l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

cas n°2 : une note inférieure à 10/20: l'étudiant doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne présente pas la note inférieure à 10/20, l'activité d'apprentissage (et par extension l'UE) fera l'objet d'une mention PP (cf. supra point 3 des exceptions).

cas n°3 : une note de 10/20 ou plus: l'étudiant voit cette note maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer par écrit à cette note, en envoyant un mail à la direction ou son délégué dans les 3 jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, et ce dans la perspective de la réussite de l'UE). La note obtenue en septembre annulera et remplacera celle de juin, quelle qu'elle soit.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Bibliographie et recherche documentaire			
Code	23_SOCM1B03BIBLI	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphanie DELBART (stephanie.delbart@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à aborder les principes et fournir les principaux outils de la recherche documentaire. Il fera se confronter les étudiants à une recherche élémentaire sur un sujet en relation avec les options professionnelles de la section Communication.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Rechercher des informations en bibliothèque, les sélectionner, les classer et les optimiser en vue d'un travail
- Se repérer dans une bibliothèque
- Décrypter une bibliographie
- Faire la différence entre diverses sources d'information (livres, journaux, DCD, Internet...)
- Être critique face à l'information disponible
- Elaborer sa propre bibliographie
- Rédiger une fiche de lecture

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les principales étapes d'un travail de recherche
- Les principaux outils de repérage
- Connaissance de termes spécifiques à la recherche bibliographique : opérateurs logiques, thésaurus, CDU, sources primaires/secondaires/tertiaires, monographies,...
- Critères permettant d'évaluer la pertinence des sources

Démarches d'apprentissage

Cours ex-cathedra à partir du syllabus avec exemples précis

Travaux pratiques : visites guidées de bibliothèques (implantation+bibliothèque communale)

Les séances pratiques en bibliothèque seront évaluées. La présence des étudiants est donc obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Ouvrages de référence

Références bibliographiques :

- BERTRAND, Anne-Marie, Les bibliothèques, Paris, La Découverte, 1998, troisième édition 2007, 120 p.
- DE KETELE, Jean-Marie et ROEGIERS Xavier, Méthodologie du recueil d'informations, DeBoeck Université, Bruxelles, 1999, 223p.
- Pochet, Bernard, Méthodologie documentaire, Bruxelles, de Boeck, 2002, 141 p.
- DARROBERS, Martine, LE POTTIER, Nicole, La recherche documentaire, Paris, Nathan, 2005, 159 p.
- DVD « L'homme qui voulait classer le monde » - Françoise LEVIE

Supports

Syllabus et documents . Support PPT.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen compte pour 70 % des points.

Le travail compte pour les 30 % des points restant (voir consignes sur ConnectED remises au cours).

La cote du travail sera maintenue d'une session à l'autre sauf en cas d'échec.

Si le travail n'est pas remis dans les délais, il sera sanctionné par un "Zéro".

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30			Trv	30
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	70

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'étudiant est invité à prendre connaissance de ses lacunes lors de la consultation des copies.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).